



DOSSIER DE PRESSE

CONSEIL DE PARIS NOVEMBRE 2019

CONTACT
Dominique Leray
dominique.leray@paris.fr
06 60 85 20 03



David BELLIARD

PRÉSIDENT DU GROUPE
11^e ARRONDISSEMENT



Jacques BOUTAULT

MAIRE DU
2^e ARRONDISSEMENT



Antoinette GUHL

ADJOINTE À LA MAIRE
Chargée de l'économie sociale
et solidaire, de l'innovation
sociale et de l'économie circulaire
20^e ARRONDISSEMENT



Anne SOUYRIS

ADJOINTE À LA MAIRE
Chargée de la Santé et aux
relations avec l'AP-HP
10^e ARRONDISSEMENT



Galla BRIDIER

ADJOINTE À LA MAIRE
Chargée des personnes
âgées et de l'autonomie
18^e ARRONDISSEMENT



Pascal JULIEN

VICE-PRÉSIDENT DU
GROUPE
18^e ARRONDISSEMENT



Fatoumata KONE

VICE-PRÉSIDENTE DU
GROUPE
19^e ARRONDISSEMENT



Joëlle MOREL

11^e ARRONDISSEMENT



Jérôme GLEIZES

20^e ARRONDISSEMENT



Sandrine MEES

18^e ARRONDISSEMENT



Marie ATALLAH

13^e ARRONDISSEMENT

5 EDITO

Améliorer la santé des Parisien.ne.s : une priorité pour les écologistes !

6 CANTINES SCOLAIRES

Vœu relatif à la collaboration entre la Caisse des écoles et les parents d'élèves

9 VÉGÉTALISATION

Vœu relatif à la cartographie des arbres plantés et supprimés et des espaces verts créés et supprimés pendant la mandature

12 MOBILITÉ

Pour un parc de deux-roues plus respectueux de la ville - *Rattaché à 2019 100% Paris 1*

16 URBANISME

Vœu relatif à EuropaCity et au soutien au projet CARMA

Vœu relatif à la mise en place d'une réelle procédure de concertation concernant le projet Ordener-Poissonniers

Vœu relatif à la mise en place d'une réelle procédure de concertation concernant la ZAC Gare des Mines-Fillettes

25 ARTISANAT/PATRIMOINE

Vœu relatif à la préservation de l'artisanat dans le quartier Sainte Marthe

28 CULTURE

Amendement relatif au montant de la subvention attribuée à l'iReMMO, co-organisatrice de l'édition 2020 du Maghreb-Orient Des Livres

30 LOGEMENT/SOLIDARITÉ

Vœu relatif à la lutte contre la vacance des logements à Paris et la mise en œuvre par l'Etat de la loi de réquisition

Vœu pour une mobilisation sociale du domaine intercalaire de la Ville de Paris

35 SANTÉ

Vœu pour un renforcement du plan plomb de la Ville de Paris

38 PUBLICITÉ

Vœu relatif à un moratoire sur l'installation de mobiliers supportant de la publicité

41 COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'augmentation du prix du ticket de métro va décourager les utilisateur·rices occasionnel·les

Améliorer la santé des Parisien.ne.s : une priorité pour les écologistes !

Accès aux droits, santé environnementale, prévention santé... nous portons ces sujets depuis de longues années. Et c'est peu dire que les Parisiennes et les Parisiens sont encore trop exposé.e.s à des polluants dangereux pour leur santé, dans l'air qu'ils respirent, leur environnement sonore, leur alimentation, ou encore leur exposition aux perturbateurs endocriniens...

La communication sur la politique parisienne de santé présentée au prochain Conseil de Paris témoigne de la constance de notre engagement. Dans le cadre de leur délégation à la Santé, les écologistes ont ainsi depuis 2014 fait de la santé environnementale et de l'amélioration de l'accès aux soins des priorités.

En témoignent l'adhésion de Paris à la Charte des Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens), la création du dispositif Paris Med qui favorise l'installation des professionnels de santé en secteur 1 dans les quartiers prioritaires, ou encore le développement de dispositifs adaptés pour aller-vers les publics les plus éloignés du soin, comme les maraudes de soins ou la salle de consommation à moindre risque.

L'action des écologistes en matière de santé, c'est aussi la stratégie Vers Paris Sans Sida et dernièrement les dépistages du VIH sans frais, sans rdv et sans ordonnance avec l'opération VIH TEST : une politique qui porte ses fruits puisque Paris a connu une baisse de 16% des nouveaux diagnostics d'infection au VIH entre 2015 et 2018. Si beaucoup de travail reste à faire, c'est néanmoins la preuve que nos objectifs ambitieux avancent !

Enfin, suite à la pollution au plomb générée par l'incendie de Notre-Dame-de-Paris et conformément au principe de précaution qui guide notre action, le Groupe écologiste de Paris proposera au prochain Conseil une extension de ce plan, en demandant notamment un dépistage organisé pour les publics les plus vulnérables et ce sur l'ensemble du territoire parisien.

La santé des Parisiennes et des Parisiens et l'amélioration de leur qualité de vie est notre priorité, qui passera nécessairement par des engagements forts et constants.



LE PRÉSIDENT DU GROUPE

David BELLIARD

41 ans

Journaliste et spécialiste des politiques de santé publique et de l'économie sociale et solidaire (ESS), David Belliard a travaillé dans la lutte contre le sida et est engagé pour l'égalité des droits des personnes LGBT.

CANTINES SCOLAIRES

Conseil de Paris des 12, 14 et 15 novembre 2019

Vœu relatif à la collaboration entre la Caisse des écoles et les parents d'élèves

***déposé par Sandrine Méès, Pascal Julien, David Belliard
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)***

Considérant le souci constant de la mairie du 18^e de toujours travailler en collaboration avec les parents d'élèves ;

Considérant que les commissions "menus" et "restaurations" existent depuis maintenant plusieurs mandats et qu'elles doivent être améliorées ;

Considérant la mise en place par la mairie du 18^e d'une concertation des parents d'élèves sur les enjeux de la restauration scolaire dans le 18^e ;

Considérant que la mairie doit mettre en place une organisation et une communication favorisant cette dite concertation et collaboration ;

Considérant que de plus en plus de parents s'intéressent à la question alimentaire et notamment à la restauration scolaire ;

Considérant que la synthèse d'audit réalisé par Agriate Conseil conclut, sur la période d'octobre 2018 à avril 2019, avec 41 contrôles inopinés, à 15% de non-conformité sur la prestation alimentaire, 14 de non-conformité sur la partie service, 22% de non-conformité sur la partie hygiène ;

Considérant qu'Agriate Conseil note comme points d'amélioration la nécessité de respecter les menus validés par le Caisse des écoles, le respect strict des grammages et une amélioration nécessaire des assaisonnements ;

Considérant que la Sogeres est une entreprise dont l'objectif est avant tout de faire des profits ;

Considérant que les parents d'élèves constituent une sorte de « groupe de contrôle indépendant » présent dans toutes les écoles et que de fait, la remonté d'information est primordiale pour la caisse des écoles ;

Considérant que la prise de photos par les parents constitue un bon moyen de contrôler l'effectivité des plateaux repas dans chaque école ;

Considérant que la Caisse des écoles a besoin d'aide pour contrôler le délégataire au regard du grand nombre d'écoles à contrôler quotidiennement et du nombre insuffisant de salarié de la caisses des écoles pour effectuer les contrôles.

Aussi, sur proposition de Sandrine Méès, Pascal Julien, David Belliard et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que la ville de Paris fasse en sorte :

- que la Caisse des écoles laisse ouverte l'accès aux commissions à l'ensemble des parents (élu ou non, adhérent ou non) souhaitant s'y rendre et que les dates des commissions soient publiques et communiquées par mails ou sms aux parents d'élèves ;
- que les parents d'élèves puissent, en s'inscrivant à l'avance mais sans payer un repas, avoir accès au réfectoire en étant accompagné d'un.e référent.e de l'école ;
- que le mail mis en place par Agriate Conseil soit le point d'entrée des remontées photos des parents ;
- que la Sogeres soit sanctionnée financièrement de façon plus rigoureuse et systématique pour les manquements constatés.

VÉGÉTALISATION

Conseil de Paris des 12, 14 et 15 novembre 2019

Vœu relatif à la cartographie des arbres plantés et supprimés et des espaces verts créés et supprimés pendant la mandature

déposé par David Belliard, Joëlle Morel, Pascal Julien, Fatoumata Koné, et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)

Considérant les plans climat, pluie, biodiversité votés en Conseil de Paris au cours de la mandature actuelle ;

Vu le voeu V.238 relatif au "sacre de Paris comme championne mondiale de l'environnement" adopté en Conseil de Paris de juin 2019 suite à un voeu du groupe écologiste ;

Considérant le voeu déposé par les élu.e.s du groupe écologiste de Paris en juin 2019 renommé dans l'Outil de Dématérialisation de la Séance "voeu relatif à une cartographie des arbres plantés et des espaces verts créés pendant la mandature" alors que le titre initial est bien "Vœu relatif au "sacre de Paris comme championne mondiale de l'environnement" ;

Considérant le communiqué de presse de la ville en date du lundi 13 mai 2019 intitulé "Paris sacrée championne mondiale de la protection de l'environnement" ;

Considérant les chiffres avancés au grand public et à la presse, sans exemple et sans détail tels que : - 30 hectares d'espaces verts supplémentaires créés, - 16 000 arbres plantés en "seulement" cinq ans, - 15 hectares intramuros alloués à des projets agricoles sans pesticides ;

Considérant les demandes vaines et répétées faites aux cabinets concernés de fournir davantage de détails et de précisions sur les chiffres avancés ;

Considérant que les projets urbanistiques portés par l'exécutif parisien encouragent encore insuffisamment la préservation ou le retour à la pleine terre et l'ouverture ou la préservation d'espaces verts ouverts à toutes et tous, comme le montre la programmation prévue sur les gros projets urbains comme la ZAC Bercy-Charenton (12ème), Paris Nord Est (18ème), la Tour Triangle (15ème) ou sur de nombreuses parcelles plus petites, telles que l'impasse Boutron (10ème), le 77 avenue du Docteur Netter (12ème), la rue Etex (18ème), Courcelles (17ème), Pitet-Curnonsky (17ème), etc. ;

Considérant les projets portés par l'exécutif parisien puis abandonnés qui favorisent eux la préservation ou la création d'espaces verts et/ou désimperméabilisés comme cela a été le cas concernant les projets prévus sur les sites Villemain (10ème), Bois Dormoy (18ème), ou sur les TEP Championnet (18ème) ou, très récemment, de Ménilmontant (11ème) ;

Considérant que les services de la Ville de Paris fournissent ponctuellement des bilans partiels qui ne rendent pas compte d'une situation exhaustive du gain ou de la perte de la végétalisation. Par exemple, le bilan du recensement de la végétalisation des projets instruits par la DEVE entre 2016 et 2018 fait état d'un accroissement de la « Pleine terre végétalisée » en omettant de dire qu'il ne s'agit pas seulement de pleine terre mais recense également les équivalences qui sur-valorisent les terrasses végétalisées. En examinant le document mentionné, on observe notamment que si la « pleine terre végétalisée » a augmenté de 0.2 ha, la « vraie pleine terre » a diminué de 1.1 ha ;

Considérant que les documents fournis par les services de la ville ne mentionnent pas la bande des 15m des projets portés dans les permis de construire ("bande Z", neutralisée pour les calculs d'espaces libres et végétalisés), de même pour les CINASPIC, menant à une invisibilisation de la perte réelle de la pleine terre (végétalisée ou non) ;

Considérant les engagements de l'exécutif à présenter en 3ème commission du Conseil de Paris de septembre 2019 :

- Une cartographie précise des arbres plantés depuis 2014 ainsi que leur nature (ex. essence, âge) ;
- Une cartographie précise des espaces verts supplémentaires créés en cinq ans ainsi que leur nature ;
- Une cartographie précise des 15 hectares intramuros alloués à des projets agricoles sans pesticides ainsi que leur nature (ex. permaculture en pleine ou culture en serre);
- Une cartographie et le nombre exact ainsi que la nature des arbres et des espaces verts supprimés pendant la mandature ;
- Un bilan des espaces de pleine terre perdus dans les projets d'aménagement ou de réaménagement portés pendant cinq ans et qui, pour la plupart, verront le jour après mars 2020 ;

Considérant l'engagement oral de l'adjointe à la Maire de Paris en charge notamment de la biodiversité de présenter effectivement cette cartographie pour le Conseil de Paris de septembre 2019 mais que cette présentation n'a pas eu lieu.

Aussi, sur proposition de David Belliard, Joëlle Morel, Pascal Julien, Fatoumata Koné et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que soit honoré le voeu de juin 2019 et donc, que soit présentés aux élu.e.s du Conseil de Paris en 3ème commission du Conseil de Paris de décembre 2019 :

- **Une cartographie précise des arbres plantés depuis 2014 ainsi que leur nature (ex. essence, âge) ;**
- **Une cartographie précise des espaces verts supplémentaires créés en cinq ans ainsi que leur nature (pleine terre, pleine terre végétalisée, bacs, etc.) ;**
- **Une cartographie précise des 15 hectares intramuros alloués à des projets agricoles sans pesticides ainsi que leur nature (ex. permaculture en pleine ou culture en serre, etc.);**
- **Une cartographie et le nombre exact ainsi que la nature des arbres et des espaces verts supprimés pendant la mandature à Paris ;**
- **Un bilan des espaces de pleine terre perdus dans les projets d'aménagement ou de réaménagement portés pendant cinq ans et qui, pour la plupart, verront le jour après mars 2020.**

MOBILITÉ

Conseil de Paris des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 100% Paris 1 : Pour un parc de deux-roues motorisés plus respectueux de la ville

Amendement pour un accompagnement plus incitatif vers les mobilités douces et actives

déposé par Fatoumata Koné, Pascal Julien, Joëlle Morel, David Belliard et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)

Considérant le Plan Climat voté à l'unanimité par le Conseil de Paris ;

Considérant, d'après les chiffres d'AirParif que : "Le trafic routier représente plus d'un quart des rejets de gaz à effet de serre, plus de la moitié des rejets d'oxydes d'azote, environ un quart des émissions de particules PM10 et PM2,5 et plus de 15 % des émissions d'hydrocarbures (COVNM)" ;

Considérant la nécessité sanitaire et environnementale d'agir sur la transition du parc des deux et trois roues motorisés qui n'a de cesse de grandir à Paris comme le rappelle l'exposé des motifs de la délibération ;

Considérant l'étude ICCT citée dans l'exposé des motifs qui établit que les "deux-roues motorisés émettent en moyenne 11 fois plus de monoxydes de carbone et 6 fois plus d'oxydes d'azote qu'une voiture essence" ;

Considérant que les véhicules de catégorie L conformes à Euro 4 sont admissibles à la classe d'émissions Crit'Air 1 et auront donc l'autorisation de rouler sans restriction à l'intérieur de la zone à faibles émissions de Paris jusqu'en 2030 ;

Considérant que "les émissions de monoxyde de carbone (CO), de NOx et de particules de ces véhicules sont élevées par rapport aux autres types de véhicules admissibles au Crit'Air 1" (ICCT) ;

Considérant que le recours au tout électrique n'est pas la solution idéale à la décarbonisation de nos sociétés puisque la France est encore dépendante de l'énergie nucléaire, la fabrication des batteries nécessaires aux appareils électroniques est également un facteur d'épuisement des ressources naturelles (ex. cobalt, lithium, ...) ;

Considérant que la dépendance croissante au tout électrique entraîne également des problématiques de consommation importante (du fait notamment de l'obsolescence programmée) et qu'il est encore difficile aujourd'hui de recycler totalement les composants électriques (ex. batterie au lithium) ;

Considérant qu'il est donc primordial de promouvoir en premier lieu les mobilités douces et actives qui ne font pas appel à l'électrification ;

Considérant, puisque le stationnement résidentiel est une occupation de l'espace public qui coûte tous les ans de l'argent à l'ensemble des Parisien.ne.s, qu'il est juste et normal que la détention d'une carte de stationnement résidentiel soit payante pour les particuliers y compris les conducteur.ice.s de 2 et 3 roues motorisés ;

Considérant que la carte résident dans son format actuel (pour les véhicules à 4 roues) rapporterait entre 5 et 6 millions d'euros par an à la collectivité.

Aussi, sur proposition de Fatoumata Koné, Pascal Julien, Joëlle Morel, David Belliard et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), la délibération 2019 100% Paris 1 est amendée telle que :

Exposé des motifs :

Afin de favoriser l'acquisition d'un mode de déplacement plus vertueux, il est proposé :

- **de distribuer une plaquette d'information présentant les bienfaits du vélo mécanique dans le cadre d'une mobilité quotidienne (distance parcourue, coût carbone, impact sur la santé, etc.) en y incorporant des informations sur la politique en faveur de l'usage du vélo par la municipalité parisienne (ex. Réseau Vélo, réseau des pistes cyclables, ateliers de réparations vélos, etc.). Cette plaquette aura vocation à être distribuée à tous les publics parisiens notamment les automobilistes ;**
- **pour une question d'équité, l'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE), un dispositif permettant de transformer un vélo en VAE, un vélo cargo avec ou sans assistance électrique ou un deux roues électrique de faible motorisation reste à 400 euros pour l'ensemble des Parisien.ne.s, ;**
- **les services doivent veiller à ce que les délais de traitement des demandes d'aides à l'acquisition d'un deux-roues électrique de tou.te.s les Parisien.ne.s (abandonnant leur 2RM ou non) ne dépassent pas un mois et s'assurent que ces aides soient non cumulables et individuelles.**

Délibéré :

Article 2 :

La carte de stationnement résidentiel 2RM pour les particuliers ~~est gratuite~~ est tarifée à 30€ / an à compter de l'entrée en vigueur du stationnement payant de surface pour les deux ou trois roues.

Article 5 :

Les personnes domiciliées à Paris, précédemment propriétaires d'un deux ou trois roues thermique et désirant effectuer une transition dans leurs modes de déplacements, se voient offrir par la ville :

- **une plaquette d'information présentant les bienfaits du vélo mécanique dans le cadre d'une mobilité quotidienne (distance parcourue, coût carbone, impact sur la santé, etc.) en y incorporant des informations sur la politique en faveur de l'usage du vélo par la municipalité parisienne (ex. Réseau Vélo, réseau des pistes cyclables, ateliers de réparations vélos, etc.). Cette plaquette aura vocation à être distribuée à tous les publics parisiens notamment les automobilistes ;**
- **pour une question d'équité, l'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, un dispositif permettant de transformer un vélo en VAE, un vélo cargo avec ou sans assistance électrique ou un deux roues électrique de faible motorisation reste à 400 euros pour l'ensemble des Parisien.ne.s.**

URBANISME

Conseil de Paris des 12, 14 et 15 novembre 2019

Vœu relatif à EuropaCity et au soutien au projet CARMA

***déposé par David Belliard, Joëlle Morel, Jérôme Gleizes, Jacques Boutault
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)***

Considérant le projet de « méga complexe commercial et de loisirs », porté par le groupe de grande distribution Auchan et composé de 24 000 m² de centre commercial, 20 000 m² de restaurants, 50 000 m² de parcs d'attraction climatisés, des salles d'exposition et de congrès, ou encore cinq cents boutiques de luxe, prévu pour 2024 sur le territoire actuellement agricole du « Triangle de Gonesse » de la commune de Gonesse dans le Val-d'Oise ;

Considérant que la réalisation de ce projet consommerait 80 hectares de terres agricoles fertiles et nourricières ;

Considérant les chiffres alarmants concernant la pérennité des terres de la Région Ile-de-France, qui perd 1 400 hectares de terres agricoles par an depuis 10 ans, alors que la demande locale pour une alimentation de proximité n'a jamais été aussi grande ;

Considérant que les projets d'artificialisation et de bétonisation massive de terres agricoles de qualité en faveur de l'étalement urbain et commercial ne répondent pas à cette demande et au besoin toujours plus grand des francilien.ne.s, des grands parisiens.ne.s et des parisiens.nes, de consommer une alimentation locale et de qualité ;

Considérant que de nombreuses métropoles internationales, Barcelone, Milan, Turin, Aarhus, Montréal, Ottawa, Détroit, ont saisi la nécessité majeure de protéger les terres agricoles, et font le choix de se réapproprier les terres nourricières en développant des projets mettant leur préservation au centre ;

Considérant dans ce cadre que le maintien de terres agricoles dans la métropole du Grand Paris est une opportunité immense et incontournable pour toutes les Villes du Grand Paris, afin de gagner en autonomie alimentaire et énergétique, mais aussi de lutter contre le dérèglement climatique, et limiter la hausse des températures ;

Considérant par ailleurs les effets désastreux que la réalisation de ce projet aurait sur les emplois locaux existant, comme l'ont montré plusieurs rapports et études, mais aussi la Confédération des Commerçants.e.s de France ;

Considérant l'existence d'un projet alternatif porté par le groupement Carma (Coopération pour une ambition rurale métropolitaine et agricole) en réponse à l'appel à projet Inventons la Métropole du Grand Paris, qui propose de faire du triangle de Gonesse un pôle d'excellence de l'agroécologie périurbaine, et fait partie des nominés du Grand Prix

Convergences, qui récompense « les partenariats innovants pour la réduction de la pauvreté à travers des projets innovants et viables » ;

Considérant que ce projet alternatif permettrait à la fois de conserver les terres agricoles et de créer des emplois locaux, durables, non délocalisables, utiles et adaptés aux besoins locaux dans des secteurs d'avenir et au service de la transition écologique du territoire, dans l'agriculture, les commerces de proximité, le compostage, la santé, l'écoconstruction ;

Considérant les multiples débats publics et saisines juridiques qui entourent ce projet depuis ses débuts, comme dernièrement un rapport commandé par le gouvernement et rendu fin 2016, qui pointe de nombreux risques écologiques, mais également pour les transports, les commerces, l'économie locale, et l'urbanisme ;

Considérant que, parmi les nombreux opposants, le conseil départemental de Seine-Saint-Denis s'est exprimé contre ce projet, ainsi que certaines municipalités franciliennes telles qu'Aulnay, Tremblay en France, Le Bourget, Le Blanc-Mesnil et Aulnay-sous-Bois ;

Considérant que le mouvement citoyen en opposition au projet est toujours bien présent, preuve du refus des habitant.e.s Gonessiens, mais également francilien.ne.s, d'accepter la réalisation sur leur territoire d'un nouveau gros projet inutile, d'un autre âge, et ne répondant plus aux besoins actuels ;

Considérant les Plans Climat de Paris et de la Métropole du Grand Paris ;

Considérant que la conservation des terres agricoles est un enjeu qui dépasse le niveau strictement local, car, dans un contexte dans lequel les terres se raréfient de plus en plus, faire le choix politique de les préserver est un geste en faveur du bien commun ;

Considérant, de ce fait, que ce projet n'est pas d'envergure locale, mais métropolitaine et régionale, et à ce titre concerne bien tou.te.s les habitant.e.s, et donc toutes les communes situées dans ces périmètres ;

Considérant que ce site, situé à une dizaine de km seulement de la capitale, concerne, au même titre que les francilien.ne.s, tou.te.s les Parisien.ne.s, qui attendent légitimement que leurs représentant.e.s s'engagent réellement pour la transition écologique de leur territoire et pour améliorer l'autonomie alimentaire à laquelle ils n'ont pas accès ;

Considérant l'activité dont fait preuve Paris sur les thématiques d'agriculture urbaine, et son attachement à alimenter ses habitant.e.s en produits sains, locaux et de qualité ;

Considérant qu'aucun projet de création d'une ceinture nourricière autour de nos territoires franciliens ne saurait être possible sans engagement fort pour les sanctuarisation des terres agricoles autour des villes ;

Concernant les annonces de la Maire de Paris concernant la création d'une coopérative agricole, notamment en "rachetant directement des fermes, prenant une participation dans les exploitations agricoles existantes et facilitant l'installation de nouveaux agriculteurs", en

"priorité" en "Île-de-France", afin de "structurer l'approvisionnement en denrées alimentaires de qualité" ;

Considérant que le projet Europacity contrevient à tous les principes de durabilité et à la réalisation de tous les objectifs conclus à travers l'accord signé durant la COP21, ainsi qu'aux récents positionnements de la municipalité à l'égard de l'importance de structurer et renforcer la filière et le maraîchage biologique, ce que propose justement le projet CARMA.

Aussi, sur proposition de David Belliard, Joëlle Morel, Jérôme Gleizes, Jacques Boutault et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **la Ville de Paris prenne position contre la réalisation de ce projet ;**
- **la Ville de Paris déclare dès à présent vouloir s'engager à passer des conventions avec les agriculteurs qui cultiveront les terres du projet CARMA.**

Conseil de Paris des 12, 14 et 15 novembre 2019

Vœu relatif à la mise en place d'une réelle procédure de concertation concernant le projet Ordener-Poissonniers

déposé par Pascal Julien, Sandrine Mées, Jérôme Gleizes, David Belliard et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)

Considérant que le projet Ordener Poissonniers fait l'objet d'une procédure de concertation ;

Considérant que ce projet n'intègre pas les enjeux climatiques et notamment la nécessité de créer des îlots de fraîcheur qui permettront de faire face à l'augmentation de la température mais surtout aux canicules qui d'après tous les experts scientifiques vont s'accroître ;

Considérant qu'un.e habitant.e, du 18^e arrondissement ne dispose que de 0,9m² d'espace vert alors que la moyenne parisienne est de 3,58m² et que l'OMS préconise un seuil de 10m² d'espaces verts par habitant ;

Considérant que ce projet contribue à poursuivre la bétonisation systématique déjà engagée dans le cadre de Paris Nord Est, notamment avec le projet Chapelle Internationale en cours de livraison ;

Considérant l'importante densité dans le 18^{ème} arrondissement (33 000 habitant.e.s/km), 3^e arrondissement le plus dense de Paris, la ville la plus dense d'Europe ;

Considérant la saturation des axes routiers, en particulier de la rue Ordener, et des transports en commun desservant le projet ;

Considérant les lacunes du dispositif de concertation, l'absence de réponses aux interrogations des habitant.e.s et collectif, en particulier l'absence d'étude en termes de circulation, de taux de remplissage des transports en commun malgré les demandes répétées ;

Considérant que les usages de différents projets sur la zone Paris Nord Est se cumulent, ainsi que les procédures de concertation associées, sans aucune réflexion sur leurs évolutions nécessaires face aux enjeux de densité de population, de transport et d'adaptation au dérèglement climatique n'ait été menée ;

Considérant que les 15 engagements pris par le porteur de projet ne répondent pas aux différents impacts de ce projet sur le quartier soulevés dans le cadre de la concertation.

Aussi, sur proposition de Pascal Julien, Sandrine Mées, Jérôme Gleizes, David Belliard et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que la ville de Paris :

- **fasse évoluer le projet afin de créer un grand parc sur l'ensemble de la parcelle à l'exception des bâtiments historiques de la SNCF ;**
- **aménage les bâtiments historiques de la SNCF pour créer des établissements publics, notamment la création d'un conservatoire de musique et d'une cuisine pour les cantines scolaires du 18ème arrondissement ;**
- **renforce la participation des habitant.e.s en mettant en place un dispositif de co-construction du projet avec les habitant.e.s, transparent (mise à disposition des informations demandées, notamment une étude de circulation des axes routiers et transports en commun desservant le site) afin d'aboutir à un projet inclusif vis-à-vis des habitant.e.s du quartier.**

Conseil de Paris des 12, 14 et 15 novembre 2019

Vœu relatif à la mise en place d'une réelle procédure de concertation concernant la ZAC Gare des Mines-Fillettes

déposé par Pascal Julien, Sandrine Mées, Jérôme Gleizes, David Belliard et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)

Considérant que l'ensemble du projet de ZAC Gare des mines (20ha d'aménagement) est soumis à une procédure de consultation publique accélérée suivant la loi du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques ;

Considérant que cette procédure de consultation dérogatoire a lieu en ligne dans un délai d'un mois alors qu'une procédure normale prend plusieurs mois et donne lieu à plusieurs réunions physiques avec les riverains ;

Considérant que seule une petite partie de la ZAC est consacrée à la construction d'équipement olympique pour 2024 ;

Considérant que les principales constructions envisagées sur la ZAC sont :

- des bureaux, activités productives, commerces, logements au nord du périphérique qui doivent être livrés en 2028
- des bureaux, activités productives, commerces, logements qui longent le boulevard Ney qui doivent être livrés en 2028
- des immeubles hauts (logements) et création d'un immeuble pont au-dessus du périphérique côté porte d'Aubervilliers livrés en 2025 ;

Considérant que ces équipements n'ont aucun lien avec les équipements olympiques dans la mesure où ils vont en effet être construits après et qu'il s'agit à la fois de chantiers différents et d'usages différents ;

Considérant que, outre leur absence de lien avec les équipements olympiques, ces logements et bureaux ont reçu un avis défavorable de l'Autorité environnementale dans la mesure où "le projet, qui se développe à proximité immédiate et sur le périphérique, augmente la population exposée (1 200 habitants permanents supplémentaires, soit + 35 %, + 450 emplois) aux nuisances sonores et à la pollution de l'air et de ce fait augmente le risque sanitaire associé, notamment en matière d'exposition aux émissions polluantes. » ;

Considérant les cartes de BRUITPARIF qui indiquent, de jour comme de nuit, que toute la zone est exposée à des bruits supérieurs à 60 dB(A) voire à 65 dB(A) au nord du périphérique ; le lycée Camille Jenatzy est soumis en journée à des bruits supérieurs à 70 dB(A) ce qui est relève du classement « point noir » selon les plans de prévention du bruit

dans l'environnement, tout comme deux immeubles au nord du boulevard périphérique (Valentin et Abeille) et un immeuble situé le long du boulevard Ney ;

Considérant que les réponses apportées aujourd'hui par le porteur de projet aux réserves de l'autorité environnementale concernant notamment la pollution et le bruit ne sont pas suffisantes pour protéger les futurs usagers et habitant.e.s des risques sanitaires ;

Considérant par ailleurs que ce projet n'intègre pas les enjeux climatiques et notamment la nécessité de créer des îlots de fraîcheur qui permettront de faire face à l'augmentation de la température mais surtout aux canicules qui d'après tous les experts scientifiques vont s'accroître ;

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé préconise un seuil de 10m² d'espaces verts par habitant. Or ce projet prévoit seulement 7,5m² d'espaces verts dans un quartier déjà déficitaire, partie intégrante d'un arrondissement où la moyenne est de 0,9m² d'espaces verts par habitant (le plus grand espace vert étant un cimetière) et la densité de population est de 33 000 habitants/km² (3ème arrondissement le plus dense de Paris, ville la plus dense d'Europe) ;

Considérant qu'aucune étude d'impact n'a été menée sur les conséquences de cette densification en termes de circulation, de taux de remplissage des transports en commun, de disponibilité des équipements publics de l'arrondissement etc., dans un contexte où de nombreux autres projets de logements sont prévus (Hébert, Ordener-Poissonniers, Campus Condorcet...) ou ont été réalisés à proximité, en particulier le projet attenant de la Chapelle Internationale (900 logements) ;

Considérant l'abattage de 35% à 40% des 470 arbres présents sur le périmètre de la ZAC, soit environ 200 arbres, qui ne seront remplacés que par de jeunes arbres qui mettront des années voire des décennies à atteindre une taille adulte à même de capter pleinement le carbone ;

Considérant que ces abattages contribuent une fois de plus à artificialiser les sols en insérant des arbres en pot qui peinent à se développer entre béton et bitume, avec un effet indéniable sur la biodiversité ;

Considérant le fait que le projet Gare des Mines ne répare pas la coupure entre Paris et les communes limitrophes du fait des hauts bâtiments prévus, mais l'aggrave au contraire ;

Considérant que les usages de différents projets sur la zone Paris Nord Est se cumulent, ainsi que les procédures de concertation associées, sans aucune réflexion sur leurs évolutions nécessaires face aux enjeux de densité de population, de transport et d'adaptation au dérèglement climatique n'ait été portée.

Aussi, sur proposition de Pascal Julien, Sandrine Méès, Jérôme Gleizes, David Belliard et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que la ville de Paris :

- **dissocie la procédure accélérée de concertation prévue par la loi olympique qui s'applique exclusivement pour l'Aréna 2 et les équipements sportifs ;**
- **prévoit une véritable procédure de consultation publique pour les autres aménagements de la ZAC devant être livrés après les JO (bureaux, logements,**

commerces) afin de reprendre l'ensemble du projet en fonction des besoins des habitant.e.s au regard de la densification et du manque d'espaces verts de l'arrondissement et des enjeux d'adaptation de la ville au réchauffement climatique ;

- prévoit une consultation en cohérence avec différentes procédures de concertation, en particulier avec la consultation du public avec garant pour le projet Paris Nord Est, ainsi que les concertations en cours sur Hébert et Ordener Poissonniers.

ARTISANAT PATRIMOINE

Conseil de Paris des 12, 14 et 15 novembre 2019

Vœu relatif à la préservation de l'artisanat dans le quartier Sainte Marthe

***déposé par Joëlle Morel, David Belliard
et les élu.e.s du groupe écologiste de Paris,
Nicolas Bonnet Oulaldj, Didier Le Reste et les élu.e.s du groupe Communiste -
Front de gauche, Alexandra Cordebard et les élu.e.s du groupe socialiste et
apparentés, Léa Filoche, Yves Contassot et les élu.e.s du groupe Génération.s***

Considérant la physionomie historique du quartier Sainte-Marthe qui présente une grande concentration d'ateliers d'artisans et d'artistes, et une mixité sociale ;

Considérant les importants investissements de la Ville de Paris (OPAH en 1994-1997 et 2003-2013) pour la rénovation du quartier qui a réduit considérablement la présence d'immeubles insalubres tout en préservant la mixité sociale ;

Considérant le Plan Local d'Urbanisme qui classe le quartier Sainte-Marthe en zone de protection particulière de l'artisanat, censée préserver la destination des baux ;

Considérant les plans existants de la Ville de Paris pour préserver l'artisanat à Paris (plan « Fabriquer à Paris ») et autour de Belleville en particulier avec la création d'un pôle d'activité artisanale dans le 20^e arrondissement ;

Considérant le poids de la Société Immobilière de Normandie (SIN), propriétaire historique du quartier avec 120 lots dont 80 en rez-de-chaussée ;

Considérant la part importantes de ces ateliers laissés vide par la SIN (40 sur les 80) ;

Considérant les faisceaux d'indices relevés par l'association OCbeaux, indiquant une reprise de la SIN par de nouveaux acquéreurs et le doute que ce rachat fait planer sur la pérennité des activités du quartier ;

Considérant la difficulté des artisans actuels à obtenir un renouvellement de leur bail ;

Considérant la vente à la découpe de 3 locaux commerciaux au 8 rue Jean-et-Marie Moinon, au 10 et au 21 de la rue Sainte-Marthe ;

Considérant que des locaux commerciaux en zone de protection particulière ont été attribués au 21, rue Jean-et-Marie-Moinon à un hébergeur touristique et au 11, rue Sainte-Marthe - occupé jusque-là par une céramiste - à une profession libérale ;

Considérant la pétition initiée par l'association OCBAux ayant rassemblé près de 2000 signatures.

Aussi sur proposition des groupes écologiste, communiste-front de gauche, socialiste et apparentés et Génération.s, le Conseil de Paris émet le voeu que la Ville de Paris :

- réaffirme son souhait de préserver l'identité du quartier Sainte-Marthe par le maintien des artistes et artisans déjà en place et le soutien à l'installation de nouveaux artisans et artistes dans les locaux vides ;
- étudie et met en œuvre l'ensemble des dispositions à prendre pour garantir le maintien et la bonne occupation des locaux vides et notamment la substitution à l'acheteur de la SIN dans le cas d'une vente de la société ;
- initie une réunion avec les nouveaux propriétaires et gérants de la SIN pour clarifier leurs intentions pour le quartier.

CULTURE

Conseil de Paris des 12, 14 et 15 novembre 2019

Rattaché à la délibération DGRI 58

**Amendement relatif au montant de la subvention attribuée à
l'iReMMO, co-organisatrice de l'édition 2020
du Maghreb-Orient Des Livres**

***déposé par Marie Atallah, Jérôme Gleizes, Sandrine Mées, David Belliard et les
élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP)***

Considérant le vœu de l'exécutif adopté en décembre 2016 demandant que la Ville accompagne la création du salon du livre consacré au Moyen Orient et apporte son soutien, le cas échéant, à travers le versement d'une subvention, à l'iReMMO et à l'association « Coup de Soleil » pour qu'elles organisent un salon du livre en commun ;

Considérant les amendements budgétaires adoptés en décembre 2017 et 2018 qui ont permis grâce à l'augmentation de la subvention de l'iReMMO à hauteur de 15 000 euros la réalisation du salon Maghreb-Orient Des Livres avec un franc succès validé par une fréquentation dépassant désormais les 5000 visiteurs ;

Considérant l'intérêt que revêt le volet Orient des Livres dans le projet Salon Maghreb-Orient Des Livres visant à promouvoir la connaissance des auteurs et des cultures des sociétés du Moyen-Orient au-delà de leurs frontières et pour développer la compréhension des destins individuels et collectifs dans cette région à la recherche de l'espoir et du vivre-ensemble notamment dans le contexte actuel de certains des pays concernés.

Aussi, sur proposition de Marie Atallah, Jérôme Gleizes, Sandrine Mées, David Belliard et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), l'article 2 du projet de délibération 2019 DGRI 58 est amendé comme suit :

- la phrase une « subvention d'un montant de 10 000 euros » est remplacé par une « subvention d'un montant de 15 000 euros ». Le reste de l'article restant inchangé.

LOGEMENT SOLIDARITÉ

Conseil de Paris des 12, 14 et 15 novembre 2019

Vœu relatif à la lutte contre la vacance des logements à Paris et la mise en œuvre par l'Etat de la loi de réquisition

*déposé par Fatoumata Koné, David Belliard, Jérôme Gleizes
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant l'entrée dans la trêve hivernale depuis le 1er novembre ;

Considérant le vœu déposé par le Groupe écologiste de Paris et adopté au Conseil de Paris de juin 2016, demandant à la ville d'engager une communication d'envergure en direction des propriétaires soumis à la taxe sur les logements vacants pour traiter en profondeur la vacance et remettre sur le marché des logements au bénéfice de toutes et de tous ;

Considérant le vœu déposé par le Groupe écologiste de Paris et adopté au Conseil de Paris de décembre 2016, demandant à ce que Paris réaffirme la création de logements à travers l'utilisation de locaux déjà existants et vacants et la régulation du marché immobilier comme priorités de la mandature et que la ville réaffirme sa volonté que le patrimoine parisien vacant soit en priorité destiné à la création de nouveaux logements ;

Considérant le vœu déposé par le Groupe écologiste de Paris et adopté au Conseil de Paris de décembre 2016 demandant à la Maire de Paris de réaffirmer son souhait que les logements vacants soient identifiés très rapidement dans chaque arrondissement, et qu'elle saisisse le Préfet concernant ces immeubles afin de lui demander d'appliquer la loi de réquisition, afin de proposer des hébergements d'urgence le plus vite possible ;

Considérant le vœu déposé par le Groupe écologiste de Paris et adopté au Conseil de Paris de juillet 2017 demandant à la Maire de solliciter le gouvernement afin d'engager la réquisition des logements vacants dans Paris ;

Considérant le vœu déposé par le Groupe écologiste de Paris, adopté par le Conseil du 14e arrondissement et au Conseil de Paris de mai 2018, demandant un état des lieux le plus précis possible du nombre, du statut et de la localisation des logements, bureaux ou bâtiments publics vacants à Paris, pour que ce recensement donne lieu à l'affectation rapide d'un certain nombre de ces surfaces au logement de ménages ou de personnes sans-abri ;

Considérant le vœu déposé par le Groupe écologiste de Paris et adopté par le Conseil de Paris de juin 2018, demandant que le droit de réquisition soit transféré aux communes des zones tendues afin de réduire le nombre de logements vacants ;

Considérant, selon la fondation Abbé Pierre, que près de 36 000 personnes ont été expulsés de leur logement avec le concours de la force publique sur l'ensemble du territoire en 2018,

dont 39 % de ces expulsions en Ile-de-France, soit une hausse de 2,9 % par rapport à 2017 et 152 % par rapport à 2001 ;

Considérant le fait que ce chiffre, en constante augmentation depuis des années, constitue une fois de plus un record ;

Considérant le vœu déposé par le Groupe écologiste au Conseil de Paris de mars 2017 demandant un moratoire sur les expulsions locatives pour 2017 ;

Considérant le vœu déposé par le Groupe écologiste au Conseil de Paris de mars 2018 demandant un moratoire sur les expulsions locatives pour 2018, la pérennisation de places d'hébergement à Paris et en Ile-de-France et une implication intensifiée de la ville de Paris dans les initiatives dites de "logement d'abord" ;

Considérant le vœu du Groupe écologiste adopté au Conseil de Paris de novembre 2018 demandant un état des lieux des bâtiments vacants à Paris et leur réquisition, un moratoire sur les expulsions locatives pour 2019 ;

Considérant le vœu déposé par le Groupe écologiste au Conseil de Paris d'avril 2019.

Aussi, sur proposition de Fatoumata Koné, David Belliard, Jérôme Gleizes et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **la Ville de Paris se rapproche de l'État afin que lui soit communiquée la liste des propriétaires soumis à la taxe des logements vacants, puis dresse et publie un état des lieux des bâtiments vacants à Paris ;**
- **la Ville de Paris présente un point d'étape de l'étude votée en Conseil de Paris d'avril 2019 afin d'avoir des éléments factuels et précis sur la nature et les raisons de la vacance à Paris ;**
- **la Ville de Paris demande au Préfet de Paris d'user de son pouvoir de réquisition des logements vacants, afin de les affecter le plus rapidement possible au logement de ménages ou de personnes sans abri, dans le cadre d'une mobilisation conjointe des services de l'Etat et des collectivités locales pour trouver les montages juridiques et les solutions financières adaptées ;**
- **la ville de Paris fasse en sorte qu'un moratoire exceptionnel soit déclaré sur les expulsions locatives pour l'année 2020, dans le cadre d'une politique globale de prévention et d'accompagnement social des ménages dès les premières difficultés à payer leur loyer, et de dédommagement des propriétaires ;**
- **aucune personne hébergée dans le cadre des places hivernales ne soit remise à la rue sans solution de relogement ou d'hébergement avec un accompagnement adapté, quel que soit le statut administratif de la personne ;**
- **que les places d'hébergement créées pour la trêve hivernale soient pérennisées à Paris et en Ile de France dans l'attente de solutions pour les personnes et familles concernées.**

Conseil de Paris du 12, 14 et 15 novembre 2019

**Vœu pour une mobilisation sociale du domaine
intercalaire de la Ville de Paris**

***déposé par Fatoumata Koné, David Belliard, Marie Atallah
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)***

Considérant que dans une ville aussi densément peuplée que Paris, l'occupation temporaire du domaine intercalaire constitue un outil efficace d'allocation d'espaces pour certaines activités d'intérêt général qui ne peuvent s'intégrer au marché de l'immobilier traditionnel ;

Considérant les multiples exemples de réussite en la matière, comme les Grands Voisins dans le 14e, le 59 Rivoli dans le 4e, les Jardins d'Alice dans le 12e ou encore la Gare XP dans le 19e ;

Considérant la signature par la Ville de Paris et 18 partenaires publics et privés d'une Charte "en faveur du développement de l'occupation temporaire comme outil au service du territoire parisien", le 26 août 2019 ;

Considérant le fait que cette Charte ne correspond pas à l'esprit du voeu qui en fut à l'origine, déposé le 6 novembre 2016 par le GEP, puisqu'elle permet la mobilisation de ce domaine pour des activités à but lucratif, telles que le Marché Pop' au 77 avenue Netter dans le 12e, le 88 Ménilmontant qui abritait auparavant le squat de la Miroiterie, Ground Control dans le 12e ou encore Grand Train dans le 18e ;

Considérant que la mention d'une "priorité à l'hébergement d'urgence et l'Insertion par l'Activité Économique" dans la Charte s'inscrit dans une logique de diversification des activités visant à "assurer la mixité d'usages et d'acteurs au sein des projets" ;

Considérant les 3622 personnes en situation de rue recensées lors de l'édition 2019 de la Nuit de la Solidarité, et les plus de de 3000 exilé.e.s des campements de rue du nord-est parisien ;

Considérant que la réponse à l'urgence sociale doit prévaloir sur un objectif de "mixité d'usages et d'acteurs" qui permet à des espaces du domaine intercalaire d'être attribués à des activités à but lucratif au détriment d'activités d'intérêt général ;

Considérant l'annonce par la Maire de Paris, le 23 octobre 2019, de la possibilité de créer 1000 places d'hébergement d'urgence supplémentaires sur des espaces du domaine intercalaire appartenant à la Ville de Paris.

Aussi, sur proposition de Fatoumata Koné, David Belliard, Marie Atallah et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que:

- **la Charte soit révisée afin qu'en soient exclues les activités à but lucratif ;**
- **parmi les activités à but non-lucratif étudiées pour l'occupation de ces espaces du domaine intercalaire, une priorité effective soit accordée à l'hébergement d'urgence, là où le bâti et la temporalité du projet temporaire le permettent.**

SANTÉ

Conseil de Paris des 12, 14 et 15 novembre 2019

Vœu pour un renforcement du plan plomb de la Ville de Paris

déposé par David Belliard, Fatoumata Koné, Joëlle Morel, Jérôme Gleizes, Marie Atallah et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)

Considérant la fonte et la dissémination de plusieurs centaines de tonnes de plomb sur le territoire parisien, lors de l'incendie de Notre-Dame-de-Paris survenu le 15 avril 2019 ;

Considérant l'exposition pré-existante des parisiennes et parisiens au plomb, résultant d'un "bruit de fond" de pollution dû au bâti parisien ainsi qu'à l'utilisation du plomb en tant qu'additif dans l'essence et dans les peintures des bâtiments ;

Considérant qu'en l'absence de seuil défini par le Haut Conseil de la Santé publique (autorité compétente pour la définition de tels seuils), l'Agence Régionale de Santé a défini ad-hoc un niveau de pollution de la voirie au-delà duquel des mesures de nettoyage ou des travaux sont déclenchés (5000 microgrammes de plomb par mètre carré) ;

Considérant la dangerosité particulière de l'exposition au plomb pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 7 ans ;

Considérant que les analyses des taux de concentration de plomb dans le sang (plombémies) présentées lors du dernier point épidémiologique de Santé Publique France montrent que, sur 877 jeunes enfants habitant les 1^{er}, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e arrondissements, 12 enfants ont un taux de plomb supérieur au taux de déclaration obligatoire de 50 microgrammes par litre de sang, et 78 enfants se situent dans l'intervalle de vigilance (entre 25 et 49 µg/l) ;

Considérant que la dernière étude comparable disponible (Enquête Saturn-Inf 2008-2009 - Enquête nationale de prévalence du saturnisme et de séroprévalence des maladies infectieuses chez les enfants de 6 mois à 6 ans) ne concernait pas le même périmètre géographique puisqu'elle s'étendait à l'ensemble de la région parisienne ;

Considérant la nécessité d'élargir la campagne de plombémies à d'autres secteurs parisiens pour disposer d'une vision d'ensemble à partir de laquelle mener une politique globale de lutte contre la pollution au plomb sur tout le territoire parisien ;

Considérant que, malgré les campagnes d'information menées par la Ville de Paris, de nombreuses familles estiment ne pas disposer d'informations suffisantes quant aux démarches à effectuer pour réaliser une plombémie ;

Considérant l'efficacité des "dépistages organisés" pour le diagnostic précoce et le soin des cancers du sein. Ces campagnes, qui consistent en des courriers d'invitation personnalisés

envoyés par les centres de dépistage aux populations-cibles, ont permis une progression importante du nombre de dépistages du cancer du sein en France (de 42,5 % en 2004-2005 jusqu'à 52,7 % en 2011-2012) ;

Considérant le plan plomb lancé par la Ville de Paris le 18 septembre dernier et qui comporte 5 axes d'actions (poursuite et renforcement des tests et campagnes de nettoyage dans les lieux accueillant des enfants d'un âge inférieur à 7 ans ; poursuite et renforcement des dépistages du saturnisme ; renforcement du suivi des enfants dont la plombémie est comprise entre 25 et 49µg / litre de sang ; poursuite de l'identification des sources de pollution au plomb dans l'ensemble de l'espace public parisien ; participation au financement d'une étude épidémiologique indépendante).

Aussi, sur proposition de David Belliard, Fatoumata Koné, Joëlle Morel, Jérôme Gleizes, Marie Atallah et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :

- la Ville de Paris interpelle l'Agence Régionale de Santé pour qu'elle mette en place une campagne de dépistage organisé d'intoxication au plomb, à destination des femmes enceintes et des enfants de moins de 7 ans sur l'ensemble du territoire parisien ;
- l'étude épidémiologique indépendante qui constitue l'axe 5 du plan plomb assure un suivi sur plusieurs années des enfants dépistés ;
- la Ville de Paris interpelle la Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) afin qu'un réexamen des procédures et seuils de déclenchement des enquêtes environnementales soit réalisé, et que des seuils pour l'extérieur (et notamment pour la voirie) soient définis conformément à la procédure réglementaire.

PUBLICITÉ

Conseil de Paris des 12, 14 et 15 novembre 2019

Vœu relatif à un moratoire sur l'installation de mobiliers supportant de la publicité

déposé par Jacques Boutault, Joëlle Morel, Pascal Julien, Jérôme Gleizes et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)

Considérant l'implantation massive récente dans l'espace public parisien de toute une série de mobiliers urbains supportant de la publicité à titre accessoire ou principal, notamment dans le centre de Paris, secteur patrimonial majeur avec une forte densité de monuments historiques classés ;

Considérant les nouveaux MUI publicitaires Clear Channel, les nouveaux mâts porte-affiches, les nouvelles colonnes Morris, les nouveaux kiosques à journaux, tous ces mobiliers étant plus massifs, plus énergivores pour certains et supportant plus de publicités ou sur une surface plus importante que les précédents mobiliers ;

Considérant l'existence de réserves dans les mobiliers urbains d'information publicitaires Clear Channel et dans les nouvelles colonnes Morris, destinées à accueillir des dispositifs de télécommunication, ouvrant la voie à l'envoi aux passant-es de messages publicitaires non sollicités ou destinées à évaluer leur comportement et à permettre la diffusion de publicités numériques, et ce, en contradiction avec le Règlement Local de Publicité ;

Considérant l'occupation importante des trottoirs par ces mobiliers et la gêne qu'ils occasionnent pour les piétons et notamment les personnes à mobilité réduite, les parents avec poussettes... ;

Considérant la non réfection de l'asphalte au pied de ces mobiliers et la persistance de barrières de chantier entraînant des difficultés d'entretien et la dépose de déchets sauvages à proximité ;

Considérant l'implantation, sur le territoire parisien, de 1630 MUI publicitaires, de 550 colonnes Morris et de 700 mâts porte-affiches ;

Considérant la diminution du nombre de colonnes Morris à colle, moins énergivores, de 151 à 100 ;

Considérant le support plus bas, donc plus visible, des nouveaux mâts porte-drapeaux ;

Considérant le coût écologique de l'entretien de ces mobiliers urbains ;

Considérant l'aspect massif des nouveaux kiosques à journaux parisiens et le nombre de publicités supplémentaires qu'ils supportent ;

Considérant le choix d'implantation des kiosques, cinq d'entre eux couvrant la place de la Bastille à peu d'écart les uns des autres, l'un d'entre eux étant implanté quai de l'Hôtel de ville près d'une sortie de métro très peu empruntée ;

Considérant que leur densité excessive comme dans les environs de Place de la Bastille où l'on en compte cinq dans un périmètre de 300 mètres peut laisser supposer que le véritable intérêt de ces kiosques est de faire office de supports de publicité supplémentaires, plus que de diffuseurs de presse ;

Considérant la qualité patrimoniale des quatre arrondissements du centre de Paris, les Architectes Bâtiments de France ayant à ce titre refusé la plantation d'arbres par exemple place du père Teilhard de Chardin (4e) ;

Considérant que la publicité présente sur l'espace public impose ses représentations à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, des personnes travaillant à Paris ou visitant notre ville ;

Considérant le caractère fréquemment sexiste, homophobe, grossophobe ou anti-écologique des messages publicitaires ;

Considérant que la publicité a pour but d'attirer l'attention, d'influencer le jugement, de formater les comportements et de véhiculer certaines attitudes ;

Considérant que l'espace public devrait être neutre de toute injonction commerciale, citoyen.ne n'étant pas synonyme de consommateur.trice ;

Considérant le droit à la non-réception de messages publicitaires ;

Considérant la volonté affichée par la Ville de Paris de réguler la publicité dans l'espace public en se dotant en 2011 d'un Règlement Local de Publicité ayant pour objectif de réduire d'environ 30% la densité publicitaire sur le territoire parisien ;

Considérant qu'une immense majorité des Français.e.s ressent la publicité comme envahissante (73%) et intrusive (85%), d'après une enquête TNS-SOFRES « Publicité et Société » publiée en 2013 ;

Considérant que la publicité n'apporte pas plus de 0,5% de recettes au budget global de la Ville de Paris.

Aussi, sur proposition de Jacques Boutault, Joëlle Morel, Pascal Julien, Jérôme Gleizes et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que la ville de Paris :

- déclare un moratoire sur l'installation de mobilier supportant de la publicité ;
- dépose sans plus attendre le mobilier urbain sur trottoir générant des obstacles pour la circulation des piéton·ne·s ;
- renonce à modifier son RLP en vue d'autoriser plus de publicité à Paris.

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**



Communiqué de presse - Paris, le 31 novembre 2019

L'augmentation du prix du ticket de métro va décourager les utilisateur·rices occasionnel·les

La région Île-de-France vient d'augmenter le tarif du ticket en carton au bénéfice d'une carte de recharge dématérialisée et payante. Une nouvelle inégalité vient frapper le porte-monnaie des Francilien·nes et entraînera mécaniquement un rejet des transports en commun pour les utilisateur·rices occasionnel·les et notamment les familles nombreuses.

Ce 1er novembre, le ticket t+ individuel passe de 1,9€ à 2€. Le carnet de 10 tickets de métro passe de 14,90 à 16,90 euros. Cette augmentation de plus de 13% a pour but d'accélérer la transition vers les titres de transport dématérialisés mais par la même occasion elle viendra mécaniquement décourager les usager·es à utiliser ce type de support en carton.

Dans les faits, avec ce nouveau système, si un·e utilisateur·rice veut faire un trajet unique dans le métro parisien, il devra d'abord s'acquitter de 2€ pour obtenir une carte Navigo Easy qui lui permettra de "charger" un ticket virtuel à 1,9€ soit un total de 3,9€ pour la première utilisation. Cela pénalise et dissuade les utilisat.eur·rices occasionnel·le.s des transports en commun, ceux et celles qui ne souhaitent pas passer au numérique, les personnes qui ont une difficulté, voire une incapacité à utiliser les appareils numériques. Ces publics devront donc payer un ticket à 2€. "Cette hausse de 2€, c'est pour inciter à passer au numérique" affirme Valérie Pecresse ne laissant pas d'autres choix aux utilisateur·rices que de payer plus cher s'ils ou si elles souhaitent utiliser un ticket t+.

Alors que la France vient d'être condamnée pour avoir dépassé de manière systématique et persistante la valeur limite pour le dioxyde d'azote depuis 2010, tous les efforts doivent être réalisés afin d'encourager et faciliter plus massivement l'utilisation des transports en commun. L'augmentation du prix du ticket de métro va à l'encontre d'une lutte efficace contre la pollution qui reste une priorité de santé publique

Le ticket t+ doit rester une alternative à la dématérialisation. Celui-ci doit permettre à n'importe quel·le usager·e de prendre les transports en commun sans être obligé de passer par l'achat ou le recharge d'une carte, ou encore savoir si son téléphone portable est compatible et dispose de la bonne technologie pour pouvoir bénéficier de cette dématérialisation.

Pascal Julien, vice-président du groupe écologiste de Paris

Léa Filoche, co-présidente du groupe Génération·s au Conseil de Paris

Yves Contassot, président du groupe AESC à la Métropole du Grand Paris

Ghislaine Senée, présidente du groupe AES au conseil régional d'Île-de-France

Pierre Serne, conseiller régional du groupe AES et administrateur d'Île-de-France Mobilités



Groupe écologiste de Paris

9 place de l'Hôtel de Ville - Esplanade de la Libération
75196 Paris Cedex 04
gep@paris.fr

ELUS-PARIS.EELV.FR
TWITTER.COM/ECOLOPARIS
WWW.FACEBOOK.COM/ECOLOPARIS